

LES RENDEZ-VOUS
DE L'ANR 2025

À LA RENCONTRE
DES ACTEURS
DE LA RECHERCHE

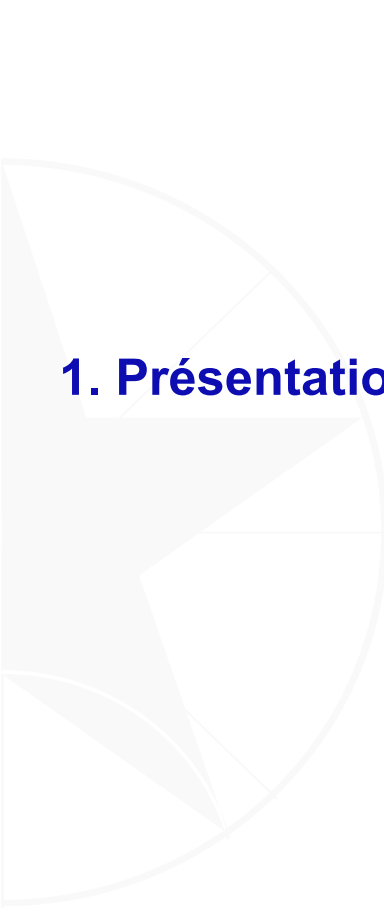
20^{ans} anr[®] | 20 ans
de soutien
à la recherche

Appels à Projet de l'Agence Nationale de la Recherche

Webinaire d'information – Jeudi 18 septembre 2025

l'Observatoire | PSL ★ ESPCI | PARIS | PSL ★ École Pratique des Hautes Études | PSL ★ ENS | PSL ★ École nationale de la Santé | PSL ★ MINES PARIS | PSL ★ Dauphine | PSL ★





1. Présentation du Service d'Accompagnement aux Appels à Projet (SAAP)

Le SAAP

Le SAAP, crée en 2023 et lancé officiellement en début 2024, est **un service mutualisé de PSL** pour accompagner les chercheurs dans les 9 établissements participants: ***ENS, ESCPI, Observatoire de Paris, Université Paris-Dauphine, EPHE, Ecole Nationale de Chartes, Mines Paris Tech, Chimie ParisTech, EFEO***

- Seulement le montage et non la gestion des projets
- Mais pour tous les types de projets (Nationaux, Européens, Internationaux)

Le SAAP est financé en partie par une réponse faite à l'appel à projet ANR « **ASDES**R » (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche), par PSL. Une autre partie est financé par les ressources propres des établissements partenaires. Le projet, intitulé « **ONEPSLRP** » (Développement des ressources propres de l'université PSL) est en gestion ENS.

Le SAAP

Pourquoi la création du SAAP?

★ Passer d'une expertise *individuelle* à une expertise **collective**

- Plusieurs personnes spécialisées sur certains appels au sein d'un même service
- Diversité / complémentarité des expertises dans les différents établissements (ANR, Europe, industriels)

★ Meilleure capacité à accompagner les chercheurs et à répondre à leurs sollicitations

★ Augmenter notre capacité à faire une veille de qualité, à participer aux réseaux nationaux, à développer une activité de lobbying (notamment Europe)

★ Meilleure capacité à organiser des événements d'information et de sensibilisation pour inciter au montage et dépôt de projets

Organigramme du SAAP

Directrice SAAP
Eileen SPEIJER

Binôme 1
Chimie et
Ingénierie

Loïc FOLTON

Victor
EBEKWUMONYE

Caroline
CHAZAL
(ESPCI)

Johanna
MAQUIGNEAU
(Chimie
ParisTech)

Binôme 2
Physique

Salima
ZUBER

Camille
PARLIER
WATEL

Rocio
HUARTE
(Observatoire)

Binôme 3
Biologie et
Géosciences

Victor
EBEKWUMONYE

Ambre
ZELELA
BOUVARD

Binôme 4
Etudes
Cognitives

Mercedes
ARJONA

Camille
PARLIER
WATEL

Binôme 5
Mathématiques
et
Informatique

Ambre
ZELELA
BOUVARD

Salima
ZUBER

Binôme 6
Sciences
Humaines et
Sociales

Monica
BATTISTI

Loïc FOLTON

Binôme 7
Sciences
Humaines et
Sociales
Appliquées

Salima ZUBER

Delphine
DESCHAMPS
(Université
Paris
Dauphine)

Nous contacter: saap@ens.psl.eu

Nos bureaux se trouvent au 29 rue d'Ulm, 75005 - 3^{ème} étage (ENS)

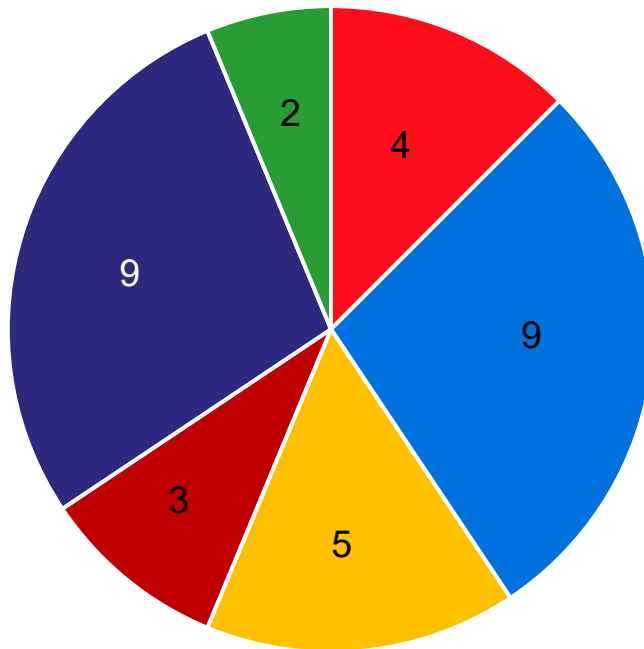


2. L'accompagnement du SAAP

- ★ Taux de succès à l'AAPG en constante augmentation à l'échelle nationale :
 - 9,7% en 2014
 - 24,4% en 2024

- ★ Taux de succès à l'ENS aux AAPG 2023, 2024 et 2025 :
 - 2023: 97 projets déposés en Etape 1, dont 29 obtenus (taux de succès de 29,89%)
 - 2024: 103 projets déposés en Etape 1, dont 32 obtenus (taux de succès de 31,06%)
 - 2025 : 88 projets déposés en Etape 1, dont 20 obtenus à ce jour (tous les projets n'ont pas été encore évalués)

Projets obtenus à l'AAPG 2024 par discipline



■ Biologie ■ Chimie ■ Géosciences ■ SHS ■ Etudes Cognitives ■ Mathématiques

L'Etape 1 de l'AAPG

- Une **pré-proposition de 4 pages (sauf PRCE et PRCI)** + les informations à renseigner sur la **plateforme IRIS**.
- Deux critères d'évaluation : « Qualité et ambition scientifique » et « Organisation et réalisation du projet ». Les sous-critères dépendent de l'instrument de financement choisi.
- Contenu des pré-propositions :

I. Contexte, positionnement et objectif(s) de la pré-proposition : en lien avec le critère d'évaluation «Qualité et ambition scientifique»

II. Partenariat (consortium ou équipe) : en lien avec le critère d'évaluation « Organisation et réalisation du projet »

III. Bibliographie : en lien avec le critère d'évaluation « Qualité et ambition scientifique »

Evaluations des pré propositions : notation A obligatoire sur le Critère 1 « Qualité et ambition scientifique » pour passer en 2ème étape (PRC, PRME et JCJC).

L'Etape 1 de l'AAPG : Trame de la pré-proposition pour l'AAPG 2026 (1/2)

Titre du projet

L'enregistrement auprès de l'ANR d'un projet PRCI ne nécessite pas la rédaction d'un document scientifique en étape 1 de l'AAPG mais uniquement la complétion du formulaire et des CV sur le site [IRIS](#) (pour les collaborations PRCI en modalité « ANR Lead agency » ou en modalité « hors modalité Lead agency »). **NOUVEAUTE 2026** : l'enregistrement d'un projet PRCE ne nécessite plus la rédaction d'un document scientifique de 4 pages en étape 1 de l'AAPG, mais uniquement la complétion du formulaire en ligne et des CV sur le site [IRIS](#), cf. guide de l'AAPG 2026 ou [texte de l'AAPG 2026](#).

Utilisez une mise en page permettant une lecture confortable du document (page A4, Calibri 11 ou équivalent, interligne simple, marges 2 cm ou plus, numérotation des pages, pour les tableaux et figures minimum Calibri 9 ou équivalent).

Le site de dépôt refuse le téléchargement d'un document de plus de 4 pages ou dans un format autre que pdf. Aucune annexe n'est acceptée. Les CV du coordinateur ou de la coordinatrice et des responsables scientifiques des éventuels partenaires sont à compléter en ligne à partir du site de dépôt [IRIS](#) avant la date et heure de clôture. Dans le cadre d'un projet JCJC ou PRME, seul le CV du coordinateur ou de la coordinatrice est requis.

La rédaction de votre pré-proposition doit permettre son évaluation selon les 2 critères d'évaluation définis dans le [texte de l'AAPG2026](#) : « Qualité et ambition scientifique » et « Organisation et réalisation du projet ». Il est nécessaire de se reporter au texte de l'appel ou au guide de l'AAPG afin d'en connaître les sous-critères, différenciés selon l'instrument de financement choisi. Aucune autre information que celles complétées dans IRIS ou téléversée dans IRIS ne sera recherchée ou demandée pour évaluer le projet sur ces critères et sous-critères.

Aucune donnée financière n'est requise dans le corps de la pré-proposition, aucun sous-critère d'évaluation n'étant lié au budget en étape 1.

I. Contexte, positionnement et objectif(s) de la pré-proposition

Dans cette section, répondant au critère d'évaluation « Qualité et ambition scientifique », doivent être présentées les informations suivantes :

- Description des objectifs et des hypothèses de recherche ;
- Positionnement du projet par rapport à l'état de l'art ;
- Présentation de la méthodologie utilisée pour atteindre les objectifs du projet, description précise de la ou les méthodes envisagées en incluant la couverture disciplinaire (mono-trans-inter-disciplinaire) ;
- Plus-value du projet en termes d'apport scientifique, que ce soit en termes d'objet, de problématique et d'approche méthodologique, et plus-value en termes de production de connaissances¹ ;
- Positionnement du projet par rapport aux enjeux de recherche de l'axe scientifique choisi (cf. §F. Axes scientifiques relatifs à l'appel à projets générique 2026 dans le [texte de l'AAPG2026](#)).

Le critère « Qualité et ambition scientifique » est un critère discriminant, i.e. seuls les projets ayant obtenu la note « A » sur ce critère de la part du comité d'évaluation scientifique peuvent être invités en étape 2.

II. Partenariat (consortium ou équipe)

Cette section est en lien avec le critère d'évaluation « Organisation et réalisation du projet » dont les sous-critères sont différenciés selon les instruments de financement.

Le choix de l'instrument de financement nécessite la lecture des attendus en termes d'objectifs et de partenariat ou équipe de chacun des instruments définis dans le [texte de l'AAPG 2026](#) avant de faire ce choix. Ce choix est définitif au long du processus de sélection de l'AAPG.

Les informations suivantes doivent être détaillées dans cette section :

- S'il s'agit d'un projet collaboratif PRC,
 - Présenter le coordinateur / la coordinatrice scientifique, son expérience antérieure dans le domaine objet de la pré-proposition, son implication dans le projet objet de la pré-proposition y compris son taux d'implication.
 - Présenter le partenariat et sa complémentarité, l'implication de chaque partenaire dans l'atteinte des objectifs : Indiquer les différentes compétences envisagées pour mener le projet objet de la pré-proposition, en précisant l'identité des scientifiques impliqués, l'identification des établissements auxquels elles ou ils appartiennent et tout autre élément permettant de

¹ Quel que soit le type de projet déposé : projet visant des objectifs ou concepts originaux, en rupture ou exploratoires ; projet visant la levée de verrous scientifiques bien identifiés dans la communauté ; projets exploitant les données générées par les infrastructures de recherche ; projets faisant suite à de précédents projets et permettant d'envisager de nouveaux objectifs. Préciser au besoin les résultats préliminaires obtenus. Dans le cadre d'un projet suite, précisez les résultats obtenus grâce au précédent projet et positionner le nouveau projet par rapport au précédent concernant les « nouveaux objectifs » poursuivis.

L'Etape 1 de l'AAPG : Trame de la pré-proposition pour l'AAPG 2026 (2/2)

juger de la qualité et complémentarité des partenaires et du caractère effectif de la collaboration.

- **S'il s'agit d'un projet mono-équipe PRME,**

- Présenter le coordinateur / la coordinatrice scientifique, son expérience antérieure dans le domaine objet de la pré-proposition, son implication dans le projet objet de la pré-proposition **y compris son taux d'implication**.
- Présenter l'équipe, son expertise et sa complémentarité pour l'atteinte des objectifs, en précisant l'identité des scientifiques impliqués, leur implication dans l'atteinte des objectifs **et leur taux d'implication** ; démontrer la pérennité de l'équipe pour la durée du projet.

Attention, **les données doivent correspondre à l'attestation** signée du directeur ou de la directrice de laboratoire déposée à date et heure de clôture sur le site de dépôt [IRIS](#).

- **S'il s'agit d'un projet « Jeune chercheur-Jeune chercheuse » JCJC,**

- Présenter le coordinateur / la coordinatrice scientifique, son positionnement au sein de son organisme ou laboratoire d'accueil ou futur organisme / laboratoire d'accueil, son expérience antérieure dans le domaine objet de la pré-proposition, son implication dans le projet objet de la pré-proposition **y compris son taux d'implication** ; préciser clairement la date de soutenance de thèse (ou équivalent) et la date de prise de fonction dans l'établissement / les dates de prise de fonctions dans les différents établissements si prise de fonction ;
- Présenter l'équipe constituée autour du projet objet de la pré-proposition, son expertise et sa complémentarité dans l'atteinte des objectifs, précisez l'implication de chaque participant et participante dans l'atteinte des objectifs ;
- Montrer en quoi le projet objet de la pré-proposition sera facteur de prise de responsabilité du coordinateur / de la coordinatrice et du développement de son équipe autour de la thématique pour évaluation de l'adéquation du projet à l'instrument JCJC.

En cas de position non-pérenne du coordinateur ou de la coordinatrice dans l'organisme / laboratoire d'accueil, il est nécessaire d'apporter dans cette section les éléments nécessaires aux évaluateurs et évaluatrices pour les rassurer sur la faisabilité du projet.

III. Bibliographie

Cette section est en lien avec le critère d'évaluation « Qualité et ambition scientifique », sous-critère « Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art ».

Liste des références bibliographiques de la pré-proposition relative à l'état de l'art.

Veillez à renseigner des références « utilisables », i.e. incluant les premiers co-auteurs et co-autrices (mettre et al. pour les publications contenant plusieurs co-auteurs), le titre complet, le titre de la revue, l'année. Vous pouvez compléter - mais pas remplacer - ces références par le lien « accès ouvert » (« open access ») des articles pour améliorer leur accessibilité aux évaluateurs et évaluatrices. Attention, ces liens ne se substituent pas à la description des attendus **dans le document scientifique**.

Les preprints sont acceptés, en particulier pour le référencement de données préliminaires.

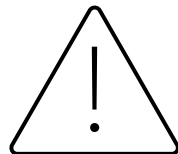
Les facteurs d'impact ne doivent pas être mentionnés puisque ne pouvant pas être utilisés par les évaluateurs et évaluatrices.

Comme pour les autres sections du document scientifique, **la mise en page de la bibliographie doit permettre une lecture confortable pour les évaluateurs et évaluatrices**.

La bibliographie est comptabilisée dans la limite des 4 pages de la pré-proposition.

L'Etape 1 de l'AAPG : la plateforme de dépôt IRIS

- ★ Un **formulaire** à compléter : identité du projet, partenariat, informations administratives, résumés et mots clés.
- ★ **CV** du coordinateur (JCJC, PRME), des responsables scientifiques des éventuels partenaires et des personnes fortement impliquées (PRC).
- ★ **Pour les PRME**, une attestation signée par le DU est demandée
- ★ **NB : les propositions détaillées de l'Etape 2 devront décrire le même projet** que celui décrit dans la pré-proposition retenue à l'issue de la première étape.



L'Etape 1 de l'AAPG : la plateforme de dépôt IRIS

Identité du projet

Acronyme *

Testwebinaire

Titre du projet en français *

Testwebinaire

Titre du projet en anglais *

WebinarTest

Durée du projet *

36 mois

Type de recherche *

Recherche fondamentale

Comité d'évaluation scientifique (CES) *

Axe C.01 - Biochimie et chimie pour le vivant - CE44

Description du comité

Cet axe de recherche vise à caractériser, comprendre, moduler et modéliser les transformations chimiques et biochimiques assurées par la cellule. Son périmètre, en interface entre biologie et chimie, couvre les thématiques suivantes :

- l'enzymologie, la pharmacologie, la toxicologie, la chimie médicinale, la chémobiologie, la chimie bio-organique, la chimie bio-inorganique ;
- les études sur le métabolisme et la bio-énergétique ;
- les voies de signalisation et les modifications post-traductionnelles ;
- les modifications chimiques, naturelles ou non, des bio-molécules (acides nucléiques, protéines, glycanes, ...) et leurs possibles applications ;
- les approches analytiques pour l'étude de systèmes biologiques, dont les analyses protéomiques, lipidomiques, glycomiques, métabolomiques et multi-omiques quantitatives, y compris en cellules uniques ;
- les approches pour comprendre et agir sur le vivant et leurs applications à l'analyse fine des mécanismes en biologie fonctionnelle et en santé et environnement (synthèse, criblage et ingénierie moléculaire, sondes, modulateurs, inducteurs chimiques de

Précédent

Enregistrer et rester

Enregistrer et continuer



Documents d'aide

Horizon Europe

Instrument de financement

Identité du projet

Effet mémoire

Résumés

Mots clés ERC

Mots clés CES

Mots clés libres

Objectifs de Développement Durable

Informations complémentaires

Experts non souhaités

Partenariat

CV des responsables scientifiques

Pré-proposition

Synthèse du projet

Engagements

Dépôt du projet

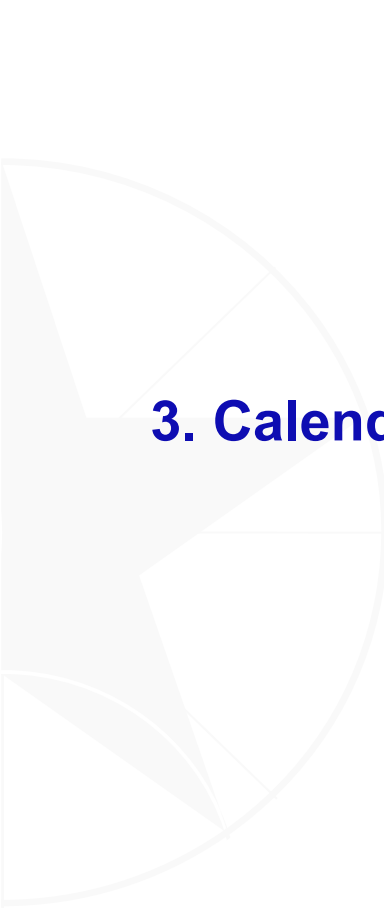
Eléments non modifiables en phase 2 : titre, comité, durée, partenariat, budget total demandé

Points d'attention spécifiques à l'étape 1

- Le **coordinateur**, l'axe (**CES**) et l'**instrument** de financement ne peuvent pas être modifiés au cours du processus de sélection de l'appel à projets générique 2026.
- Les **limites d'implication** de tous les participants
- Les limites liées à l'**éligibilité** (notamment pour les JCJC : impossible d'être coordinateur d'un autre projet, mais on peut être partenaire d'un projet collaboratif)
- **Dès la pré-proposition, déterminer le plus précisément possible le budget** du projet et des partenaires en lien avec les services compétents. Les modifications en étape 2 ne pourront dépasser 7% sans être justifiées.

Points d'attention pour toute candidature (AAPG et appels spécifiques)

- ★ Respect des principes de la charte de la déontologie et d'intégrité scientifique de l'ANR
- ★ Science Ouverte, et notamment :
 - dépôt des publications dans HAL
 - transmission d'un plan de gestion de données (première version 6 mois après le démarrage du projet)
- ★ Prise en compte de la dimension de genre et/ou sexe
- ★ Vérifier l'éligibilité en termes de « Protection du potentiel scientifique et technique de la nation » (PPST) auprès des services dédiés au sein de l'établissement de rattachement, en amont d'un dépôt de projet comportant un partenaire public ou privé étranger



3. Calendrier

Le calendrier de l'ANR pour l'AAPG 2026

Etape 1

14/10/2025 : clôture de la plateforme IRIS à 17h (heure de Paris)

Février 2026 : notification des résultats de l'Etape 1 aux coordinateur.ices d'un projet éligible

Etape 2

Février 2026 : publication de la trame de la proposition détaillée + ouverture d'IRIS

Fin mars 2026 : clôture de l'Etape 2

Juin 2026 : notification des premiers résultats des projets JCJC, PRME, PRC et PRCE

À partir de juillet 2026 : contractualisation des projets sélectionnés.

De septembre à décembre 2026 : publication de résultats PRCI

Le calendrier du SAAP pour l'AAPG 2026

- ★ Si vous n'avez pas de compte IRIS, créez-le dès maintenant (<https://iris.anr.fr/>) et complétez les informations liées au CV.
- ★ Contactez le SAAP dès maintenant pour discuter de votre projet et réfléchir au **budget** définitif, même s'il n'est pas attendu dans la pré-proposition. En effet, le budget ne peut être modifié que de **7% maximum** dans la proposition finale. Autrement il faudra justifier cet écart dans l'introduction du document scientifique en Etape 2. **En cas d'écart trop important la proposition sera jugée inéligible.**
- ★ Envoyez vos pré-propositions au SAAP **avant le 01/10/2025.**

Il est impératif que le SAAP soit au courant de toute soumission (les informations administratives et budgétaires sont à valider ensemble) !



5. Liens et contacts utiles

★ Plan d'Action 2026 de l'ANR : <https://anr.fr/fr/pa2026/>

★ AAPG 2026 : <https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2026/>

Texte de l'appel à projet : <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/anr-aapg-2026.pdf>

Guide de l'appel à projet: <https://anr.fr/fileadmin/aap/2026/anr-aapg-2026-guide-v1.0.pdf>

- Contact montage administratif et financier : aapg.adfi@agencerecherche.fr
- Contact montage scientifique : aapg.science@agencerecherche.fr
- Contact anomalie technique site de dépôt : aapg.si@anr.fr

Contacts

- ★ SAAP : saap@ens.psl.eu
- ★ ESPCI : lucie.ebran@espci.psl.eu
- ★ ENS : saap@ens.psl.eu
- ★ Université Paris-Dauphine : delphine.deschamps@dauphine.psl.eu
- ★ Observatoire de Paris : miguel-angel.rodriguez-lizana@obspm.fr ;
Rocio.Huarte@observatoiredeparis.psl.eu
- ★ EPHE : luca.ciarlini@ephe.psl.eu ; liset.diaz@ephe.psl.eu
- ★ Ecole nationale des Chartes : stephanie.louis@chartes.psl.eu
- ★ Mines ParisTech : mathieu.reboul@mines-paristech.fr
- ★ Chimie Paris Tech : johanna.maquigneau@chimieparistech.psl.eu ;
gilles.gasser@chimieparistech.psl.eu